

Avenant du 2 septembre 2019

Projet Educatif Territorial

2018-2021

De

La Communauté de communes

Piège-Lauragais-Malepère

Concerne une organisation des temps scolaires sur 4 jours

Points du PEDT concernés par l'avenant

L'école primaire de VILLASAVARY a fait la demande de déroger aux rythmes scolaires sur 4.5 jours. Par courrier en date du 8 juillet 2019, Mme la DASEN a accepté en vertu des dispositions de l'article D521-12 du code de l'éducation.

A partir de la rentrée de septembre 2019, elle organisera ses rythmes éducatifs sur 4 jours.

L'école de Villasavary fait donc désormais partie de ce projet éducatif territorial.

Périmètre du PEDT à compter du 2 septembre 2019 :

Gaja-la-Selve, Ribouisse, Generville, Fanjeaux, Pexiora, Villepinte, Cenne Monestiès, Carlipa, Villespy, Montréal, Lafage, Cahuzac, Saint Amans, Fonters du Razès, Cazalrenoux, Saint Julien de Briola, Plavilla, Orsans, Hounoux, Saint Gauderic, Fenouillet du Razès, Villeneuve les Montréal, Villasavary.

Le maire de PEXIORA



Serge CAZENAVE

Le maire de RIBOUISSE



Christian LUCATO

Le maire de VILLEPINTE



Alain ROUQUET

Le Maire de VILLESPIY



Maryse LALA-LAFFONT

Le maire de VILLASAVARY



Jacques DANJOU